



PAR CHAD GAFFIELD

LE PROJET DE LOI C-93

En cette fin de siècle où nous devrions nous tourner résolument vers l'avenir, le gouvernement fédéral, lui, revient aux années 1970 en proposant la création d'un Conseil des arts et de la recherche en sciences humaines (CARSH). La partie III du projet de loi C-93 prévoit en effet la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et du Conseil des arts, ainsi que le transfert des programmes de relations internationales en matière d'éducation du ministère des Affaires extérieures au Conseil des arts.

Ce projet de loi en est au stade de la deuxième lecture à la Chambre des communes, et un comité législatif tiendra probablement des audiences publiques avant la troisième lecture. Bien qu'on semble s'acheminer irrémédiablement vers l'adoption du projet de loi, il n'est peut-être pas trop tard pour convaincre le gouvernement d'y apporter certains amendements visant à limiter les effets négatifs (principalement d'ordre budgétaire) qu'il risque d'avoir sur la communauté scientifique.

Deux aspects de cette proposition législative laissent la communauté universitaire pour le moins perplexe: l'absence de toute consultation préalable et la dévalorisation manifeste de la recherche en sciences humaines. La première est certes insultante, mais la seconde est carrément déconcertante.

On oublie facilement qu'il n'y a pas si longtemps, il existait peu de programmes de deuxième et de troisième cycles en sciences humaines dans nos universités. Dans les années 1950, bon nombre de professeurs et de professeuses n'avaient pas de doctorat, et les personnes qui en avaient un l'avaient souvent obtenu en Europe ou aux

États-Unis. Les activités de recherche vraiment importantes étaient le fait d'une poignée de départements, dans quelques universités.

Il était normal, dans un tel contexte, qu'un seul organisme soit chargé de favoriser le développement tant des arts que de la recherche en sciences humaines. Créé en 1957, le Conseil des arts du Canada fut donc investi d'un mandat hétérogène qui visait une clientèle diversifiée, mais restreinte.

Dans les années 1960 et 1970, le prodigieux essor des universités a permis à la recherche en sciences humaines d'atteindre son plein développement. Les programmes se sont multipliés aux cycles supérieurs, si bien qu'au milieu des années 1970, les chercheuses et les chercheurs étaient prêts à se doter d'un organisme distinct. Contrairement au remue-ménages de dernière minute qui a donné lieu récemment à l'improvisation du CARSH par quelques politiciens, ce furent des années d'étude et de discussion qui menèrent à la création du CRSH, en 1977.

Au cours des 15 dernières années, les chercheurs et les chercheuses ont contribué de façon substantielle à nous faire mieux comprendre de nombreux aspects essentiels de la pensée et du comportement humains. On trouve aujourd'hui, dans nos universités, des professeurs et des professeuses ayant acquis une réputation internationale dans maintes disciplines des sciences humaines.

Il est évidemment impossible de préciser dans quelle mesure cette évolution est attribuable au CRSH. Compte tenu des fonds limités dont il dispose, le CRSH ne peut subventionner autant de chercheurs et de chercheuses que les autres organismes de recherche fédéraux; à vrai dire, seule une petite minorité (pas plus de 10 p. cent) des personnes admissibles sont subventionnées d'une façon ne serait-ce qu'assez régulière. Chaque année, les

CHAD GAFFIELD EST
PROFESSEUR D'HISTOIRE
ET VICE-DOYEN DE
L'ÉCOLE DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES ET
DE LA RECHERCHE
DE L'UNIVERSITÉ
D'OTTAWA.



comités de décision doivent annoncer à une forte proportion de candidats et de candidates que leur demande a été évaluée favorablement, mais que l'organisme n'a pas de fonds à mettre à leur disposition.

Ce manque d'argent n'a cependant pas empêché le CRSH de jouer un rôle clé dans l'élaboration des activités de recherche en sciences humaines. Sa politique la plus controversée a consisté à établir des enveloppes budgétaires pour des sujets de recherche particuliers. Quelques chercheurs ont crié haro sur cette politique perçue comme une menace pour la recherche indépendante, mais la plupart ont reconnu sa valeur tant sur le plan de l'autonomie que sur le plan politique.

En demandant des fonds spéciaux pour la recherche sur des sujets que les ministres pouvaient comprendre, le CRSH entendait faire mieux saisir la pertinence de la recherche en sciences humaines. Le projet de loi C-93 démontre bien que les personnes au pouvoir ne perçoivent pas intuitivement cette pertinence. Les chercheuses et les chercheurs subventionnés par le CRSH ne prétendent nullement que leur travail est plus important pour la société que celui des artistes et des écrivains, mais ils estiment qu'il est aussi important que les recherches en sciences pures. Dans le monde réel des décisions budgétaires, le fait d'axer la recherche sur des sujets comme « les femmes et le travail » ou « la socialisation des enfants » s'est révélé rentable.

En plus d'accorder des subventions stratégiques, le CRSH a fortement encouragé les chercheurs et les chercheuses à travailler en équipe. Cet affront à la tradition humaniste, qui privilégie la recherche individuelle, a reçu un accueil très mitigé. Tout à l'opposé d'une pratique répandue dans les sciences pures, le monde des sciences humaines accorde plus de crédit aux publications portant une seule signature, par crainte que des professeurs médiocres profitent de leurs collègues plus compétents (et présumément généreux ou, plus vraisemblablement, moins sûrs d'eux et plus vulnérables). Les collaborations avec des étudiants et des étudiantes des cycles supérieurs ne cessent de susciter des critiques dans diverses disciplines.

Mais les problèmes pouvant découler du travail d'équipe sont avant tout d'ordre éthique. Pour certaines personnes (pas toutes, assurément), la recherche en équipe est la meilleure façon de s'ouvrir à d'autres champs de compétence ou de collaborer avec des chercheurs et des chercheuses d'autres universités. Sans aller aussi loin que le Fonds FCAR, qui ne subventionne plus les recherches individuelles sauf dans le cas de personnes en tout début de carrière, le CRSH a constaté qu'il était sage d'encourager un peu plus la recherche collective.

L'initiative qui illustre le mieux la « maturité » de la recherche en sciences humaines est peut-être la collaboration grandissante avec des chercheurs et des chercheuses en sciences pures, en génie et en médecine. Une

telle initiative attire présentement l'attention internationale: il s'agit d'une collaboration entre des historiens (ainsi que d'autres spécialistes des sciences sociales) et des médecins qui étudient la base de données démographiques de l'Université du Québec à Chicoutimi, sous la direction de M. Gérard Bouchard. Ce projet, qui vise à mieux comprendre les maladies génétiques, n'est qu'un exemple parmi tant d'autres d'une prise de conscience: celle de la nécessité d'adopter une approche multidisciplinaire pour toutes les questions vraiment importantes.

La recherche sur l'environnement illustre bien, elle aussi, cette nécessaire multidisciplinarité. Le problème de la pollution, par exemple, concerne essentiellement la santé et la science, mais il comporte également des aspects historiques, sociaux, moraux, économiques et culturels.

En cette fin du XX^e siècle, les liens entre les chercheurs des sciences pures, des sciences humaines, de la médecine et du génie doivent être renforcés, et non affaiblis. Heureusement, les chercheurs eux-mêmes semblent avoir commencé à tisser ces liens qu'exige le nouveau contexte global.

Les spécialistes ne cessent de nous répéter que la société industrielle et urbaine est en train de se transformer sous l'effet d'une économie axée sur les services, propre à l'Ère de l'information. On nous dit et on nous redit que la connaissance est désormais la matière première par excellence, le gage de plus en plus sûr de la richesse et du pouvoir.

Au XIX^e siècle, l'industrialisation a donné un nouveau sens à la propriété foncière en montrant comment la valeur ajoutée à une usine de deux acres pouvait faire paraître dérisoire le meilleur rendement d'une vaste exploitation agricole. Nos agriculteurs l'ont appris à leurs dépens. Aujourd'hui, la production industrielle est assujettie à la production intellectuelle. Les ouvriers ne le savent que trop.

Le sens de cette mutation est clair. C'est désormais par ses activités de recherche et de développement qu'un pays peut concurrencer les autres.

Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de revenir aux années 1970 en ce qui concerne l'organisme chargé de subventionner la recherche en sciences humaines? Mystère... Les activités du Conseil des arts et celles du Conseil de recherches en sciences humaines ne sont pas totalement différentes, mais leurs contributions à la société canadienne sont nettement distinctes.

La perspective de faire face aux grands défis de notre temps sans un organisme de plus en plus important et de plus en plus présent pour soutenir les sciences humaines est alarmante. Ne serait-il pas tragique de franchir l'an 2000 en faisant un pas en arrière?

Traduction: Marie Chalouh